



## 1-6 : Sécuriser le trafic sur les RD 18 et 37.



*Objectif de l'Agenda 21 de Feigères :*  
Améliorer la sécurité sur le réseau routier.

**Personnes ressources : Commission Voirie Réseaux Mobilité (G Roguet, S Missillier, PF Schwarz, E Vionnet), Simone Royer**

### Contexte

Les usagers ressentent un manque de sécurité sur le réseau routier, particulièrement sur les routes départementales 18 et 37 qui relient respectivement Viry à Beaumont-Le Châble en passant par Malchamp, et Feigères à Saint-Julien.

La RD 37 est mal adaptée à une vitesse maximum de 90 km/h à cause de l'étroitesse de la chaussée, et est dangereuse particulièrement pour les cyclistes et les piétons. Réduire la vitesse à 70 km/h serait une première étape indispensable avant d'envisager à terme une piste cyclable.

La RD 18 est également dangereuse. Des ralentisseurs ont déjà été installés à Malchamp. Par ailleurs, les riverains ont manifesté leur mécontentement face au transit de poids lourds (autres que ceux destinés / en provenance de notre zone artisanale) qui génèrent bruit et pollution.

### Description de l'action

- Limiter la vitesse à 70 km/h sur la RD 37 entre Saint-Julien-en-Genevois et Feigères. Améliorer la sécurité encouragerait davantage d'habitants à se rendre au travail, à l'arrêt de bus ou à la gare en bicyclette.
- Installer une glissière de protection deux roues au pont Lambin.
- Ralentir la vitesse sur la RD 18 qui traverse Malchamp. Revoir les deux rempans dans Malchamp, dents de requin ?
- Interdire le transit des poids lourds (dans le chef-lieu et dans Malchamp).

### Objectifs poursuivis par l'action

- ✓ Améliorer la sécurité routière ;
- ✓ Rééquilibrer le partage du réseau routier entre tous les usagers, et encourager l'utilisation de bicyclettes ;
- ✓ Limiter le bruit et la production des GES

### Contribution de l'action aux objectifs de développement durable

#### Couleur

Environnement  Réduire les GES et le bruit.

Economie  Déboucher sur l'utilisation de modes de transports moins polluants.

Social  Permettre un meilleur partage de l'espace routier. Améliorer la sécurité.

### Contribution de l'action aux finalités de développement durable de Feigères et du MEEDDM

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.

Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources.

Epanouissement de tous les êtres humains et amélioration de la qualité de vie.

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

### Etat d'avancement du projet au moment de la définition de l'action

Pas engagé

En cours

Avancé

### Coût

< à 1 000 euros

< à 10 000 euros

< à 100 000 euros

> à 100 000 euros

### Importance de l'action par rapport aux objectifs de développement durable

Très importante

Assez importante

Peu importante

Pas importante

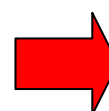
### Priorité de l'action

Très prioritaire

Assez Prioritaire

Peu prioritaire

Pas prioritaire



**Elaboration prévisionnelle de l'action**

<b>Spécification de l'action</b>	<b>Budget</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- installer 2 rampants à Malchamp (environ 7 000 €) Cette action est rapide à mettre en œuvre si l'on accepte de payer une telle somme pour un résultat incertain.</li><li>- Installation d'une glissière : faire une demande au Conseil général.</li><li>- Limitation de la vitesse à 70 km/h : faire une demande au Conseil général.</li></ul>	<p>coût global: très faible.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Autofinancement : oui</li><li>✓ Financements extérieurs : non car seulement de l'entretien ; la glissière sera payée par le CG74.</li></ul>
	<b>Partenaires</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conseil général</li></ul>
<b>Contraintes / risques</b>	<b>Faisabilité</b>
<p>Les RD 18 et 37 sont gérées par le Conseil général, qui fait ce qu'il veut. La Commune ne peut donc rien imposer.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Très faisable</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Faisable</li><li><input type="checkbox"/> Peu faisable</li><li><input type="checkbox"/> Pas faisable</li></ul>
<b>Commentaires / remarques du Conseil municipal</b>	<b>Décision du Conseil municipal</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Validée</li><li><input type="checkbox"/> Rejetée</li><li><input type="checkbox"/> Reportée</li></ul>

**Statut de l'action lors de la réunion Comité 21 du....**

	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Abandonnée</li><li><input type="checkbox"/> En cours</li><li><input type="checkbox"/> Terminée</li><li><input type="checkbox"/> A pérenniser</li><li><input type="checkbox"/> Reportée</li></ul>
--	---

*Suivi de l'action*

<i>Intitulé et description des indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur courante</i>	<i>Valeur objectif</i>
Nombre d'accidents sur ces voiries.			

*Représentation graphique*

--

<i>Date</i>	<i>Etapes de réalisation / Description de l'action</i>
2010	Installer deux rampants à Malchamp
2010	Faire une demande au Conseil général pour limiter la vitesse à 70 km/h et pour poser une glissière au pont Lambin.